

COMPTE RENDU – RENION DE CONCERTATION 1- 17/06/2020

Réunion de concertation - mission AMO voie Bleue – Moselle Saône
à vélo

Salle des Fêtes de Montceaux

17 juin 2020

Liste des participants

Maitrise d'œuvre - représentant

Pricilla TETAZ – Directrice Atelier UO

Thomas PONCELAS – stagiaire Atelier UO

Frédéric DESGLIS – Geoscop

Maitrise d'ouvrage – représentants CCVSC

David GALLIEN – Directeur du pôle Tourisme

Président de la CCVSC – Jean Claude DESCHIZEAUX

Participants

A compléter – en attente feuille de présence

Compte rendu

Cadre et but de la démarche

Cette première réunion de concertation est l'occasion de prendre contact avec les usagers de la rivière. Des représentants du monde de la pêche, de la chasse, de la randonnée et des sports nautiques ont été conviés par la CCVSC.

La réunion vise à connaître les usages actuels, les besoins et attentes des participants. Les participants sont invités à s'exprimer sur ces 3 sujets. Une carte, affichée au mur, a permis de recenser en direct leurs remarques.

Présentation des objectifs de l'opération

Les bureaux d'étude introduisent la réunion par une présentation des objectifs et de la méthodologie de l'étude. Cf diaporama.

A la suite de la présentation, nous interrogeons directement les participants sur leurs usages et attentes. Plusieurs sujets de discussion sont débattus.

Remarques des représentants des sociétés de pêche

Accès au chemin de halage

Les pêcheurs nous alertent sur la nécessité de maintenir des accès à la rivière. Actuellement, la présence des véhicules des pêcheurs est tolérée sur une grande partie du chemin de halage. Cependant, de nombreux usagers profitent de cette ouverture aux véhicules pour mener, sur le chemin et ses abords, des activités dégradant les milieux naturels (décharges sauvages, abandon de déchets, ...) et mettant en danger les autres usagers (quads et motos).

La maîtrise d'ouvrage rappelle qu'une restriction de l'accès au chemin pour les véhicules motorisés va être mise en place avec l'aménagement de la V50 pour sécuriser la voie et les accès.

L'installation de barrières est une solution à envisager, mais elle ne doit pas remettre en cause les activités existantes telles que la pêche ou la chasse, ainsi que les activités nautiques. Une réorganisation des accès doit toutefois être revue avec les usagers afin de mieux organiser les accès aux sites de pêche (zone de stationnement,...).

Evénementiel

Il est rappelé par un participant qu'un concours national de pêche est organisé plusieurs fois par an à Montmerle sur S. Afin d'assurer l'acheminement du matériel en bord d'eau, l'accès et le stationnement des véhicules sur le franc bord est primordial. En ce qui concerne les autorisations nécessaires pour organiser un tel événement, Voies Navigables de France (VNF) reste l'autorité de référence.

Nous précisons que ce type d'activité sera bien sûr maintenu.

Fréquentation attendue et densité d'aménagement

La maîtrise d'ouvrage rappelle qu'il est actuellement impossible d'estimer la fréquentation sur la Voie Bleue, l'itinéraire n'étant par ailleurs pas continu, avec une rupture à Macon et Trévoux. Avec la résolution de ces discontinuités, le confortement de la voie, une hausse de la fréquentation est attendue. Des aménagements devront être fait pour améliorer l'accueil du public : aire de stationnement, aire d'accueil et pique-nique, aire d'interprétation.

La maîtrise d'ouvrage rappelle son souhait de valoriser les itinéraires cycles vers les villages attenants et son patrimoine et vers les grands sites locaux (chemin du curé d'Ars, voie verte du Beaujolais..).

Impact sur les impôts locaux

Certains participants s'inquiètent du montant des travaux et de leur impact sur la fiscalité locale. La maîtrise d'ouvrage rappelle que le projet de voie bleue présente un coût supportable pour la CCVSC. Il s'agit d'un investissement public permettant de dynamiser l'économie locale (commerces, services, hébergements...)

Remarques des représentants des sociétés de chasse

Le représentant de la chasse au gibier d'eau fait part de son inquiétude sur le maintien des usages actuels (chasse à la hutte) avec la fréquentation du chemin de halage. Différents aspects sont évoqués.

Biodiversité et environnement

Les milieux bordants la Saône abritent une grande diversité aussi bien floristique que faunistique, et constituent une source de gibier pour les chasseurs locaux (canards, lièvres, faisans, ...). L'aménagement de la vélo route est parfaitement compatible avec le maintien et la préservation des milieux naturels du Val de Saône. En effet, ils constituent une grande richesse pour le territoire et leur mise en valeur constitue un axe de développement majeur pour la V50 et la CCVSC.

Education aux usages locaux et pédagogie

Une des inquiétudes des représentants des sociétés de chasse est l'arrivée de nouveaux usagers, anti-chasse et anti-pêche, venant perturber les usages locaux déjà présents. La mise en place d'une signalétique appropriée et la création d'une hutte pédagogique permettrait de renseigner les nouveaux venus sur ces pratiques jouant un rôle essentiel dans la régulation des populations.

Huttes de chasse et sécurité

Plusieurs huttes de chasse au canard sont présentes sur les francs bords, entre le chemin de halage et la rivière. En période de chasse, une attention toute particulière devra être portée aux distances de sécurité (huttes/chemin de halage, huttes/aires de repos) et aux signalétiques d'avertissement.

Interrogations des centres d'activités nautiques

Événementiel

L'organisation d'événements à Port de Mure a été évoquée en lien avec le charme bucolique du site. Une attention particulière sera portée à la protection du site (pas de sur aménagement) et au maintien de son ambiance.

Base de loisir de Thoissey

Le centre de loisir accueille chaque été une grande quantité d'enfants et d'adolescents en vacances. La pratique du canoë, du paddle ou du ski nautique leur est proposée et des sorties en VTT sont aussi organisées sur le chemin de halage. Il faut prendre en compte la traversée entre la base de loisir et la Saône par les pratiquants de la future V50.

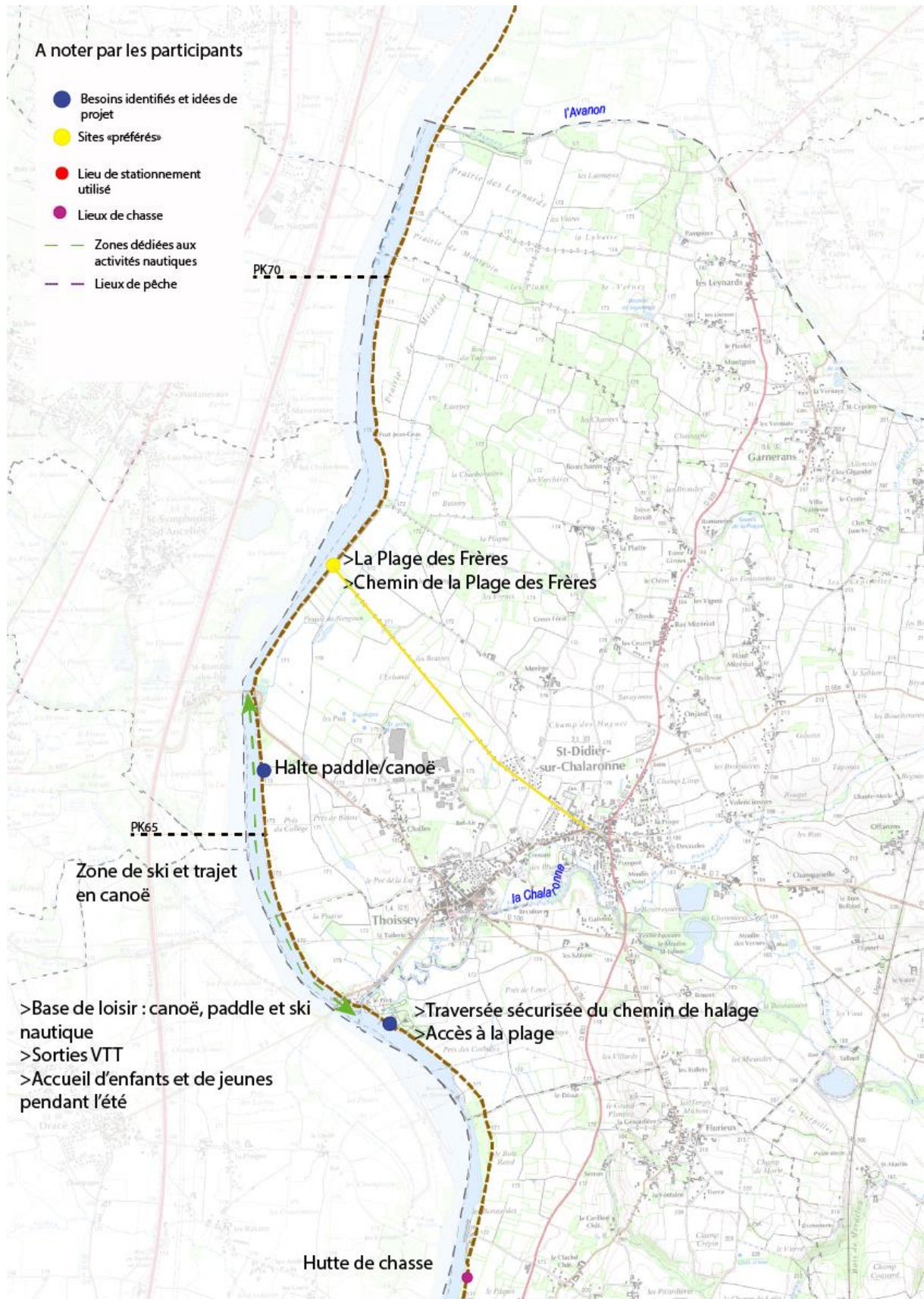
Traversée de Montmerle

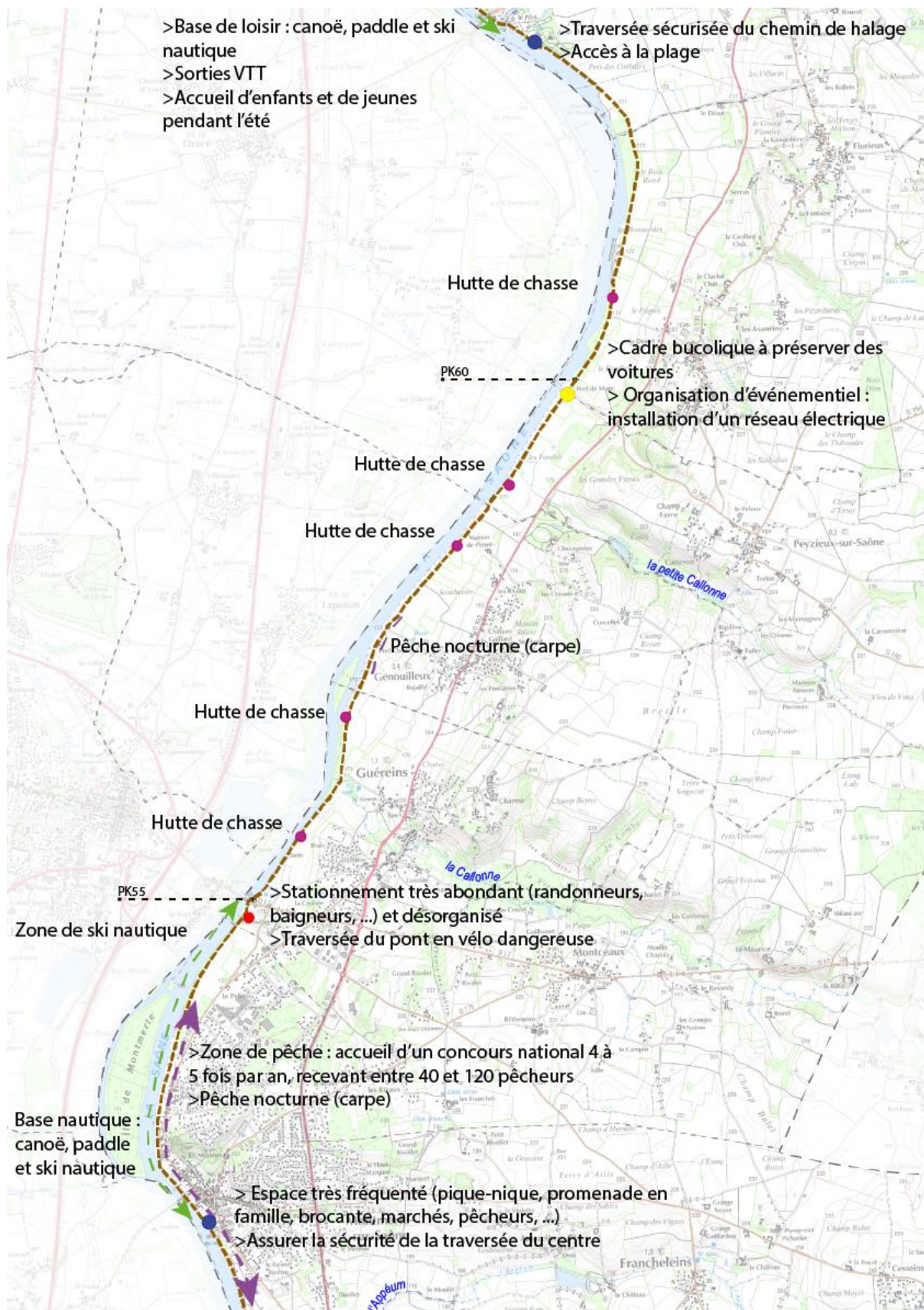
Montmerle semble être l'épicentre événementiel de la CCVSC. De nombreuses activités (promenade en famille, pêche, brocante, ...) ont lieu sur les bords de Saône et donc sur le chemin de halage dans le bourg de Montmerle sur S. ce qui peut représenter un problème de sécurité pour les cyclistes et pour les autres usagers. Cet aspect est à prendre en compte dans le projet.

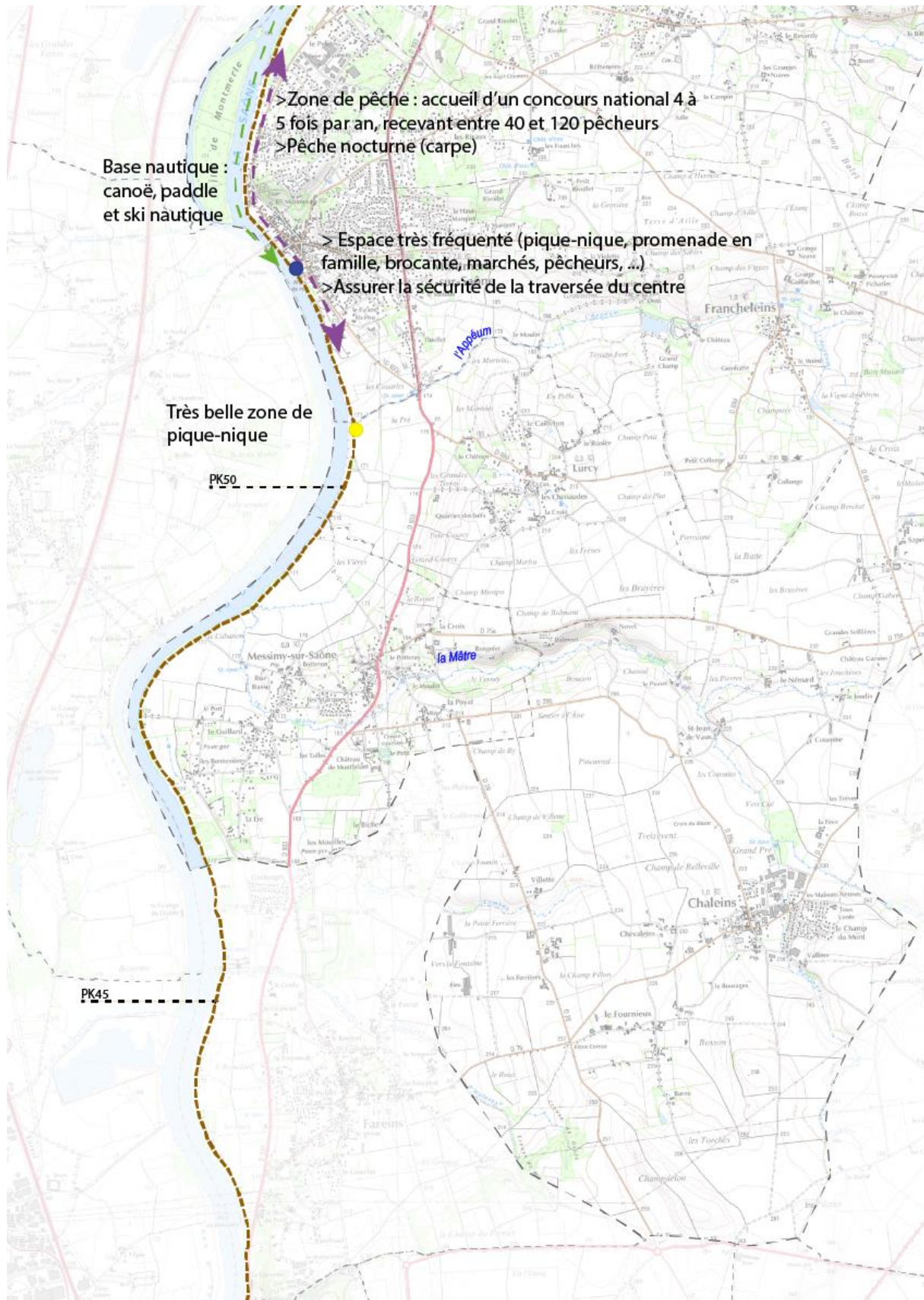
Attractivité du territoire et connexions

Plusieurs interrogations ont été soulevées concernant les capacités d'hébergement et la valorisation du territoire. Premièrement, les possibilités d'hébergement le long du chemin de halage sur le territoire de la CCVSC sont nombreuses et diversifiées (campings, gîtes, ...), permettant ainsi l'accueil de nombreux visiteurs et itinérants de la V50. En ce qui concerne la mise en valeur du territoire, plusieurs outils complémentaires sont mobilisables. Le premier outil est la mise en place d'une signalétique visant à souligner les particularités du territoire traversé (Natura2000, histoire locales en lien avec la Saône à partir d'anecdotes collectées auprès des habitants., ...). Le second outil est la mise en relation du chemin avec les territoires traversés par le biais de chemins permettant aux cyclistes d'accéder aux services et au patrimoine des bourgs éloignés de la Saône.

Cartographie de synthèse







Cartographies de synthèse

Suite de la démarche

Les bureaux d'études et les élus vont s'entretenir avec les riverains et les agriculteurs lors d'une seconde réunion de concertation le 01/07/20.

COMPTE RENDU – REUNION DE CONCERTATION 2 - 01/07/2020

Réunion de concertation - mission AMO voie Bleue

Moselle Saône à vélo

Salle de la Communauté de Communes à Montceaux

01 juillet 2020

Liste des participants

Maitrise d'œuvre - représentant

Elsa VIRISSEL – Atelier UO

Frédéric DESGLIS – Geoscop

Thomas PONCELAS – stagiaire Atelier UO

Maitrise d'ouvrage – représentants CCVSC

David GALLIEN – Directeur du pôle Tourisme

Président de la CCVSC – Jean Claude DESCHIZEAUX

Elue au tourisme de la CCVSC

Participants

A compléter – en attente feuille de présence

Compte rendu

Cadre et but de la démarche

Cette seconde réunion de concertation est l'occasion de prendre contact avec les riverains, habitants et agriculteurs, des bords de Saône.

La réunion vise à connaître les usages actuels, les besoins et attentes des participants. Les participants sont invités à s'exprimer sur ces 3 sujets. Deux grandes cartes, posées sur table, ont permis de recenser en direct leurs remarques.

Présentation des objectifs de l'opération

Les bureaux d'étude introduisent la réunion par une présentation des objectifs et de la méthodologie de l'étude. Cf diaporama.

A la suite de la présentation, nous interrogeons directement les participants sur leurs usages et attentes. Plusieurs sujets de discussion sont débattus.

Remarques des agriculteurs

Accès au chemin de halage et passage des véhicules agricoles

Les agriculteurs nous alertent sur la nécessité de maintenir des accès à la rivière. Actuellement, l'accès à certaines parcelles agricoles n'est possible que depuis le chemin de halage. Bien que cette situation soit 'anormale', ces parcelles vont être recensées afin d'identifier les secteurs du chemin concernés, et prévoir des aménagements compatibles avec le passage des engins agricoles.

La maîtrise d'ouvrage rappelle qu'une restriction de l'accès au chemin pour les véhicules motorisés va être mise en place avec l'aménagement de la V50 pour sécuriser la voie et les accès, et réduire les 'accès sauvages', mais qu'il est bien sûr primordial de préserver les accès agricoles et riverains habitants qui n'ont pas d'autres accès.

L'installation de barrières est une solution à envisager, mais elle ne doit pas remettre en cause les activités agricoles existantes. Une réorganisation des accès doit toutefois être revue avec les usagers afin de mieux organiser les accès aux parcelles.

Ecologie et environnement

Il a été rappelé par un participant la nécessité de préserver les milieux naturels et notamment les espaces boisés. La biodiversité du Val de Saône et le bon état de ses milieux naturels sont une richesse pour la CCVSC et l'aménagement de la V50 est parfaitement compatible avec la préservation de ces milieux. En effet, l'abattage d'arbres n'est pas envisagé (sauf arbres dangereux évidemment) et certains secteurs seront même replantés afin d'offrir de l'ombre aux usagers du chemin.

Remarques des riverains

Densité d'aménagement

Le sur-aménagement de la véloroute semble être une inquiétude partagée par tous les participants. La maîtrise d'œuvre souhaite rappeler que l'implantation d'équipements (sanitaires, aire de pique-nique...) se fera ponctuellement et de façon non intrusive, avec deux sites principaux qui concentreront ces aménagements : Thoisse et Montmerle-sur-Saône. Cette décision s'appuie sur la volonté de préserver le charme bucolique du site et d'éviter d'attirer des usagers dont les pratiques ne sont pas compatibles avec la préservation des milieux naturels.

Gestion des déchets et pratiques à risque

La totalité des participants pointe de façon unanime la mauvaise gestion des déchets et la présence de pratiques dangereuses ou non souhaitables (motos, quads et rodéos sauvages, stationnement sur le chemin de halage, dépôt de déchets) comme étant les conflits principaux autour du chemin de halage.

En ce qui concerne la gestion des déchets, celle-ci est prise en charge par la CCVSC. Des poubelles ainsi qu'une signalétique seront mises en place afin de limiter l'abandon des déchets sur place. De plus, les gendarmes sont en mesure d'intervenir lorsque des dégradations sont constatées par les usagers du chemin de halage. Cependant, le principal outil permettant de limiter les pratiques irrespectueuses semble être l'aménagement de la véloroute elle-même. En limitant les équipements de pique-nique aux zones urbaines et en attirant une population de cyclotouristes plus importante, population a priori plus respectueuse dans l'utilisation du chemin, les comportements incivils devraient se régler. Les polices municipales seront ensuite chargées de s'assurer que ces populations ne

s'installent pas sur d'autres sites.

En ce qui concerne les véhicules motorisés, la restriction de l'accès au chemin devrait grandement limiter leur présence. Il a aussi été proposé par un des riverains de mettre en place des obstacles sur le chemin dans le but de casser le linéaire de la voie. Cette solution est envisageable mais il faudra s'assurer qu'elle ne gênera pas les cyclistes (et leurs sacoches, carrioles...) sur leur trajet.

Restriction de l'accès au chemin de halage

Suite à l'évocation de la possible mise en place de barrières amovibles sur les voies d'accès au chemin, certains riverains semblent préoccupés par la question de l'inconfort provoqué pour accéder à leurs domiciles. L'objectif de la réunion était d'identifier les cas particuliers afin de proposer des situations adaptées. La complexité de la situation ne se prête pas à la formulation d'une solution générique, et plusieurs types de gestion des accès seront mises en place, afin de répondre à la diversité des situations.

Distinction des interlocuteurs et gestion de la Voie Bleue

La Convention de superposition entre VNF (Voies Navigables de France) et la CCVSC, signée au printemps 2020, a remplacé les multiples conventions de gestion qui étaient auparavant signées avec les communes. Cette convention de superposition a permis de définir le rôle de chacun :

- En ce qui concerne la gestion des francs bords, VNF reste l'autorité de référence.
- En ce qui concerne la gestion du chemin de halage et de ses abords directs (environ 6.5 m de part et d'autre du chemin de halage), l'entretien est confié à la CCVSC.

Finalement, si des dégradations sont constatées sur les équipements, les gendarmes sont en mesure de patrouiller sur le site et de verbaliser en fonction des situations.

En ce qui concerne la Voie Bleue dans son intégralité, il n'existe pas d'entité unique visant à assurer la cohérence tout au long du parcours. Cette compétence est confiée aux territoires qui en assurent la maîtrise d'ouvrage (départements, communautés de communes...) et qui se réunissent entre elles régulièrement afin d'échanger et d'aller dans le sens de la cohérence. Cette situation ne semble pas problématique si on se réfère à la ViaRhôna dont le fonctionnement est correct.

La Voie Bleue sur le territoire de la CCVSC

Un des riverains a interrogé les élus sur l'origine de leur décision de s'impliquer dans le projet de Voie Bleue. Le Président a exprimé la position de la CCVSC : la Saône et les milieux naturels la bordant au niveau de la CCVSC forment un site extraordinaire qui actuellement n'est pas 'exploité' à sa juste valeur. L'aménagement du chemin de halage est une opportunité d'améliorer l'image du territoire et de le développer économiquement en attirant des touristes venus de toute la France et même de l'étranger. La Voie Bleue est vue comme un outil pour développer l'économie locale.

Mauvaise gestion des équipements

Un résident de Port de Mure a attiré l'attention sur le fait que des équipements (tables de pique-nique, ponton de pêche...), issus d'aménagements précédents, sont déjà présents à Port de Mure mais qu'ils donnent l'impression d'être laissés à l'abandon. Cependant, d'autres aménagements du même type à Genouilleux sont a priori bien suivis et entretenus. Cette différence de gestion sera réglée par la mise en place d'un gestionnaire unique, la CCVSC qui aura à charge l'entretien de l'ensemble du chemin de halage. Jusqu'au printemps 2020 en effet, c'était chaque communes qui entretenait le chemin de halage. Le transfert de cette compétence à la CCVSC devrait permettre une gestion plus cohérente.

Propriété privée en bord de chemin



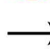

Certains riverains affirment avoir acheté une partie du chemin de halage ainsi que le franc bord correspondant lors de l'acquisition de leur propriété. Si ces revendications sont confirmées par des actes notariés, une convention spécifique sera alors passée avec les propriétaires pour l'aménagement du chemin présent sur leur propriété.

Barrières de sécurité





Une riveraine s'est interrogée sur la mise en place ou non de gardes-corps le long de la Saône. Dans l'esprit de préservation du paysage, un tel aménagement n'est pas envisagé.

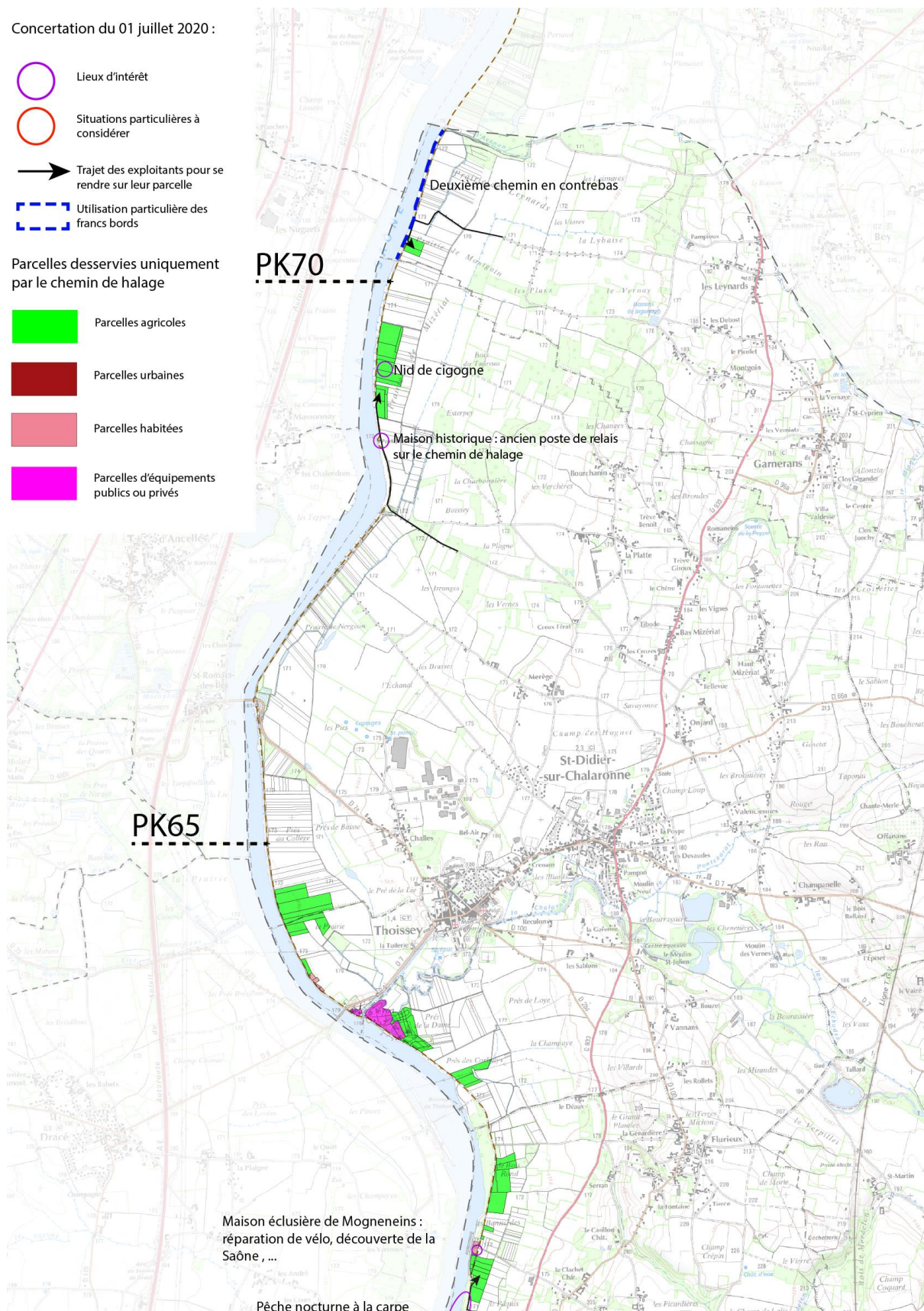
Cartographie de synthèse

Concertation du 01 juillet 2020 :

-  Lieux d'intérêt
-  Situations particulières à considérer
-  Trajet des exploitants pour se rendre sur leur parcelle
-  Utilisation particulière des francs bords

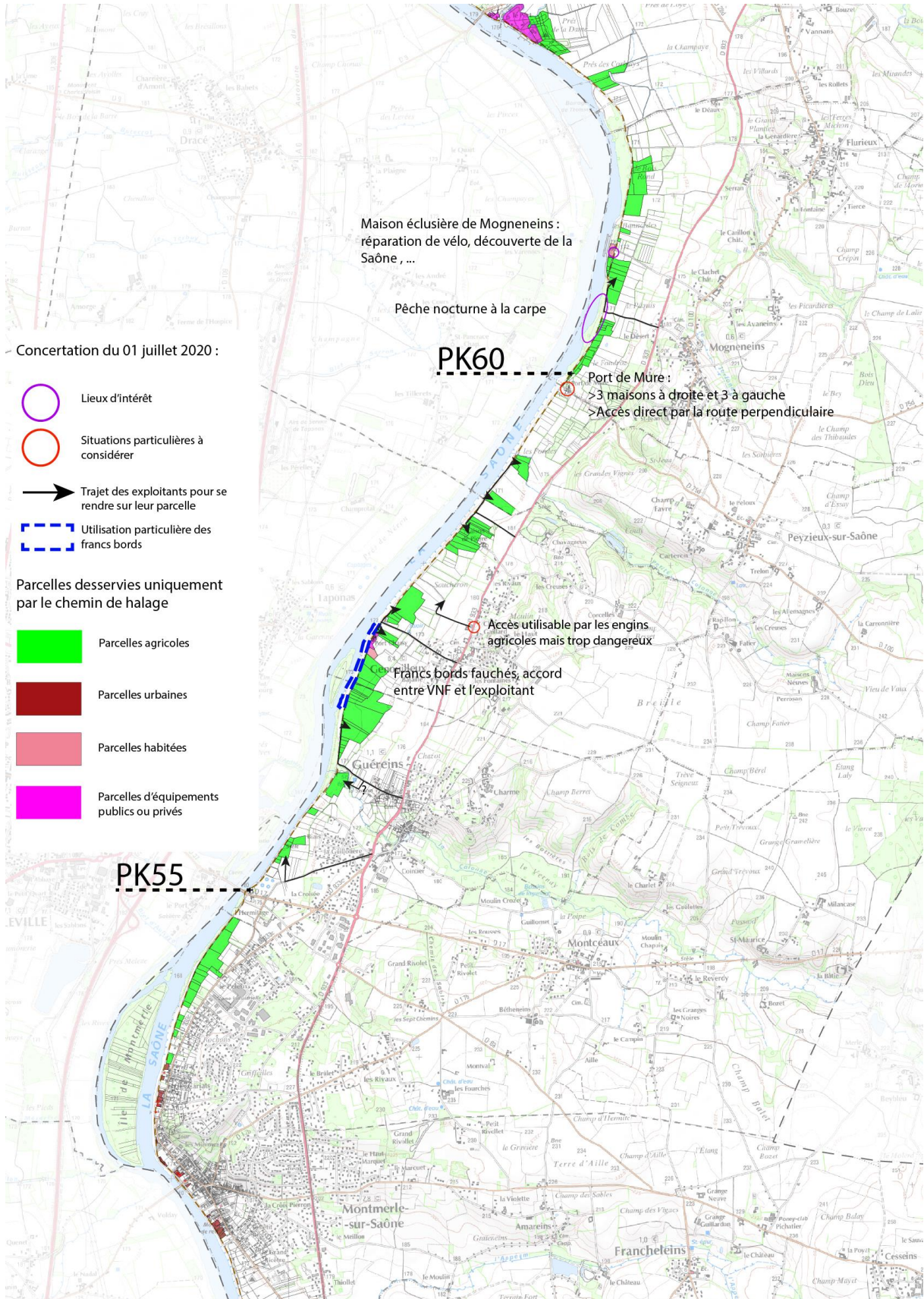
Parcelles desservies uniquement par le chemin de halage

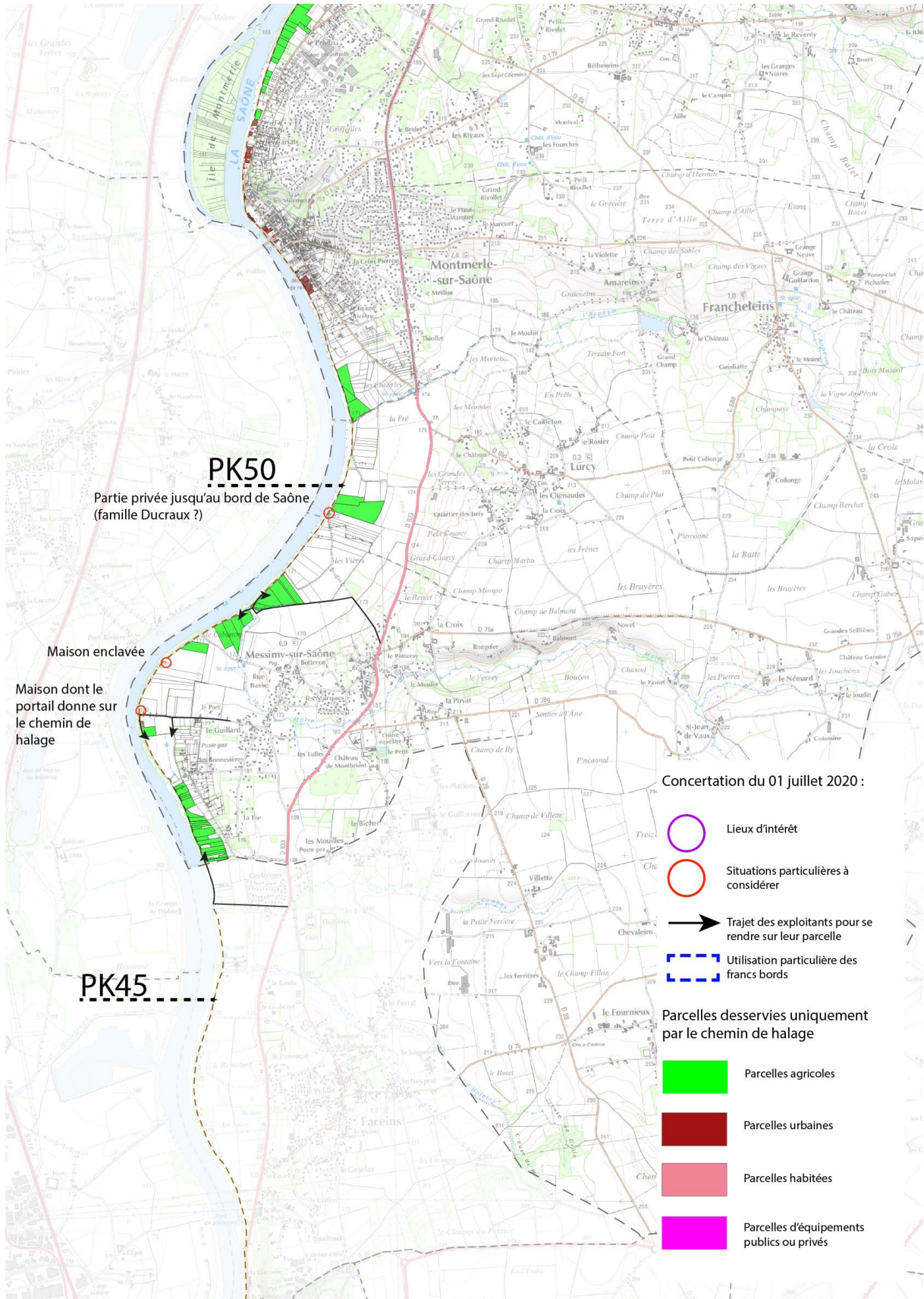
-  Parcelles agricoles
-  Parcelles urbaines
-  Parcelles habitées
-  Parcelles d'équipements publics ou privés



Maison éclusière de Mogneneins :
réparation de vélo, découverte de la
Saône , ...

Pêche nocturne à la carpe





Cartographies de synthèse